

L'âge de la retraite des femmes

Lors de la session d'été 2021, à la suite du Conseil des États, le Conseil national a également décidé d'augmenter l'âge de la retraite des femmes ([MCF_19.050](#)). Toutefois, ce n'est de loin pas la première fois que le Parlement se penche sur cette question (dossier « [Débats sur l'âge de la retraite des femmes](#) »).

Lors de combien d'objets à l'ordre du jour depuis 1946 l'âge de la retraite des femmes a-t-il fait débat au Parlement ?

- a. 23
- b. 35
- c. 48

La bonne réponse est **a) : Le Parlement a discuté de l'âge de la retraite des femmes 23 fois jusqu'à présent.**

Quatre objets du Conseil fédéral dans les 30 dernières années, après l'abaissement de l'âge de la retraite des femmes à 63 puis 62 ans, en 1956 et 1963 respectivement, sont au cœur de cette problématique. En 1994, ce nombre a passé de 62 à 64 ans dans le cadre de la 10e révision de l'AVS ([MCF_90.021](#)). Depuis lors, un relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes a été approuvé par le Parlement dans les années :

- 2003 ([MCF_00.014](#))
- 2009 ([MCF_05.093](#))
- 2015 ([MCF_14.088](#), prévoyance vieillesse 2020)
- et maintenant en 2021 ([MCF_19.050](#), AVS 21).

Les projets [00.014](#) et [14.088](#) ont échoué lors de la votation populaire, le projet [05.093](#) lors du vote final au Parlement.

Les 16 autres objets sont des motions, des postulats et des initiatives parlementaires qui, s'ils ont été acceptés, ont été intégrés dans les affaires du Conseil fédéral concernées, ou des initiatives populaires, qui ont toutes été rejetées.